

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Georges MORISON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 24 novembre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°8

**CONVENTION « ESPACE VTT GRAND AIR »**

Monsieur le Président indique qu'un rapprochement est en cours avec les Communautés de communes voisines (Thiers Dore Montagne, Loire Forez, Vichy communauté, Roannais agglomération, Pays d'Urfé) afin d'avoir un espace VTT commun, qui serait le plus grand espace VTT de France.

Il est envisagé d'avoir une mission d'accompagnement pour réaliser ce travail afin de mieux structurer cet espace (parcours, services, évènements) et d'avoir un plan de communication en commun. Il est proposé au conseil communautaire une convention qui permette le lancement de cette étude.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide

- d'approuver la convention jointe en annexe entre les communautés de communes partenaires, convention relative à la réalisation d'une étude de développement et marketing de l'espace VTT FFC « destination grand air » ;
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER

